



Clubs présents ou représentés :

CHER :

- 18003 S/L Athlétisme Club de Bourges **256**
- 18005 S/L CA Vierzon **98**
- 18016 S/L CA Foëcy **22**
- 18024 S/L AC Aubigny-Argent **72**
- 18029 ASA du Berry **36**
- 18031 AC de Vignoux s/Barangeon **52**
- 18032 Union Sportive d'Avord* **137**
- 18033 Saint-Amand-Montrond Boischaud Athletic **71**
- 18035 S/L US Berry Athlétisme. **230**
- 18036 Sancerre Running **126**
- 18039 Vierzon-Vignoux-Foëcy Athlé* **24**
- 18040 Bourges Entente Athlétisme **6**

Nombre de licenciés représentés : 1130/1144

EURE-ET-LOIR :

- 28001 AAEE Epernon **73**
- 28004 AS Nogent-le-Rotrou **91**
- 28009 ES Jouy St-Prest Athlétisme **145**
- 28011 OC Châteaudun Bonneval A.* **77**
- 28013 AS Lèves **56**
- 28017 AC Cloyes **172**
- 28024 S/L Bonneval A. **82**
- 28030 ES Maintenon Pierres Athlé. **287**
- 28035 US Belhomert **10**
- 28037 Athlé Chartres Lucé ASPTT Mainvilliers **562**
- 28039 Oxygène 28 **80**
- 28040 Passion Running du Perche **57**
- 28041 Étoile Dreux AC **216**

Nombre de licenciés représentés : 1908/1920

INDRE :

- 36003 La Berrichonne de Châteauroux Athletic Club* **375**
- 36010 S/L US Argenton sur Creuse **21**
- 36011 S/L Le Blanc Athlétisme **126**
- 36012 ASC Buzançais **19**
- 36014 S/L EA Issoudun **91**
- 36023 Union Sportive de La Châtre **85**
- 36024 Coureurs de Fond Déolois **41**
- 36455 ASPTT Châteauroux 36 **49**

Nombre de licenciés représentés : 807/807

INDRE-ET-LOIRE :

- 37011 S/L USE Avoine-Beaumont **91**
- 37015 S/L US St-Pierre-des-Corps **216**
- 37016 Avenir Amboise Athlétisme **159**
- 37017 CA Chinon **43**
- 37021 Réveil Sportif de St Cyr/Loire **439**
- 37024 AS Fondettes **300**
- 37027 S/L ALS de Montlouis **111**
- 37033 Sainte Maure Athletic Club* **72**
- 37036 US Renaudine Athle Cross **107**
- 37037 ASPTT Tours **92**
- 37038 Association Coureurs de Loches **117**
- 37039 Saint Pierre-Montlouis Athlé* **5**
- 37042 Joué les Tours Athlétisme **193**
- 37043 Joué Running 37 **103**
- 37045 Jogg'in Tours **153**
- 37046 S/L Free Run **92**
- 37047 Nouzilly Athlétisme **83**
- 37048 S/L Sud Touraine Ligueil Athlétisme **39**

Nombre de licenciés représentés : 2415/2842

LOIR-ET-CHER :

- 41002 S/L AS Marolles **146**
- 41003 AJ Blois-Onzain **372**
- 41006 AC Romorantin **293**
- 41012 Vineuil Sports **319**
- 41013 Entente Vendôme Marolles Athlétisme* **6**
- 41016 CAM Vallée du Cher-Controis **200**
- 41024 S/L US Vendômoise Athlétisme **202**
- 41025 Association Salbris Sport Athlétisme **14**
- 41026 A.M.O. Mer **206**
- 41027 Marathon du Perche Vendômois **42**
- 41031 Running 41 **51**
- 41032 Courir à Saint Gervais **14**

- 41034 Génération Trail Blois) **51**
41035 Athlétic Club Sellois **23**

Nombre de licenciés représentés :1939 /2004

LOIRET :

- 45003 Saran Loiret Athletic Club **376**
45005 ASPTT Orléans Running (**85**
45008 EC Orléans Cercle Jules Ferry* **383**
45009 J3 Sports Amilly* **216**
45010 Omnisports Pithiviers **93**
45011 USM Montargis **190**
45016 USM Olivet **321**
45038 S/L CJF Fleury-les-Aubrais **424**
45041 AS Chaingy Sport Nature **64**
45042 Sport et Amitié Montcorbon **20**
45043 Étoile Balgentienne **68**
45044 S/L SEPA Bellegarde **162**
45045 Gien Athlé Marathon **234**
45046 Mauves Attitudes Running & Trail **90**
45050 Infosport-Loiret **146**
45052 Nevoy Running **20**
45053 Association Neuville Athlétisme **123**
45055 Fay Oxygène **15**
45058 CSM Sully Athlétisme **31**

Nombre de licenciés représentés :3061/3140

Clubs non représentés :

- 18007 EM Saint-Germain du Puy **14**
28034 Chartres MMA Sport Athlétisme **12**
37023 Athletic Trois Tours* **427**
41022 Éveil de Contres **30**
41028 ASJ Athlétisme Chaussée St Victor **5**
41036 Athlétic Club de Chambord **30**
45032 S/L Entente Sportive Gâtinaise **22**
45054 Running Lailly 45) **39**
45056 Team Nuteo **11**
45057 Nordicfit Sport et Santé) **7**

TOTAL DES VOIX : 11260

Dominique PLÉE, Président de la Commission des Statuts et Règlements indique que 84 clubs pour 94 clubs affiliés sont présents ou représentés soit 11 260 voix sur 11 857. Le quorum est largement atteint. L'Assemblée générale peut valablement délibérer.

DÉBUT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE À 9 h 25

❖ Ouverture de l'Assemblée Générale par M. Jean-Baptiste BRÉJAUD Président du Comité de l'Indre

Jean-Baptiste BRÉJAUD remercie pour leur présence Mme PETITPEZ Florence, Vice-Présidente du Comité Départemental de l'Indre et M. Denis MÉRIGOT Maire-Adjoint de la ville de Châteauroux qui nous accueille aujourd'hui dans ce superbe site de "BALSAN". Après avoir rappelé l'historique de ce site, il adresse ses remerciements et souhaite une bonne assemblée aux personnes présentes dans la salle.

❖ Intervention de M. Alain BUTTÉ, Président de la Ligue

Le Président Alain BUTTÉ adresse ses remerciements aux représentants des clubs présents et regrette que beaucoup de clubs ne soient pas représentés. Il remercie les élus Mme PETITPEZ Florence, M. Denis MERIGOT, M. Gil AVEROUS, Maire de Châteauroux et Président de Châteauroux Métropole qui nous rejoindra en cours de réunion. Il adresse également ses remerciements à Christine VIRLOUVET, membre du Bureau Fédéral de la FFA, à Jean-Louis DESNOUES, Président du Comité Régional Olympique et Sportif du Centre-Val de Loire et à Marie-Claire BRUCK, Vice-Présidente d'honneur de la FFA.

Il précise que la ville de Châteauroux est la seule ville de la Région Centre-Val de Loire qui accueillera des épreuves olympiques.

Il nous fait part de ses réflexions :

- Des motifs de satisfaction :
 - Des bonnes performances de nos athlètes pour la saison 2022-2023.
 - Un nombre de licenciés reparti à la hausse sans avoir atteint le nombre d'avant "COVID".
 - L'augmentation de nos subventions.
- Des motifs d'inquiétude :
 - De nombreuses contraintes pour les bénévoles qui n'étaient pas demandées auparavant (vie du club, budget prévisionnel, actions à mener formation etc.).
 - Des difficultés à renouveler nos effectifs.
 - Une réforme de la formation difficile à aborder pour nos juges.
 - La pauvreté des catégories CA-JU, pourquoi n'arrive-t-on pas à garder les BE-MI ?
 - La violence et le non-respect qui n'existaient pas dans notre sport.
 - Après les J.O. aura-t-on toujours autant d'aides ? Il est difficile de trouver des partenaires privés. Pour notre Ligue, il vient d'être mis en place un partenariat avec la "CARSAT" et à l'avenir il faudra certainement se retourner vers des partenaires privés.
- Un motif de déception :
 - Il avait espéré une salle d'athlétisme couverte terminée et inaugurée fin 2024, ça ne se fera pas mais néanmoins au cours de l'année 2023 le projet a beaucoup avancé, toutes les instances politiques ont validé le projet. Elle sera construite à Blois pour un budget d'environ 14 millions d'euros, le début de la construction est prévu pour fin 2026 les travaux devraient durer environ 1 an. Il ne pourra pas y être organisé de Championnats de France, le coût supplémentaire aurait été de 5 à 8 millions.

Il termine en rappelant la devise olympique : plus vite, plus haut, plus fort, ensemble (Citius, Altius, Fortius, Communiter) et au-delà de cette devise, préfère la philosophie de l'olympisme : l'excellence, le respect, l'amitié qui constitue la base sur laquelle le mouvement olympique fonde ses activités de la promotion du sport, de la culture et de l'éducation. L'esprit olympique comme celui de notre sport exige la compréhension mutuelle, l'esprit d'amitié et le fair-play. Ensemble, il demande à tous de faire vivre ces valeurs et remercie l'assemblée.

❖ **Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 1^{er} avril 2023**

Le Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 1^{er} avril 2023 à Châteaudun est mis au vote :

Le Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 1^{er} avril 2023 est approuvé à l'unanimité avec 11260 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

❖ **Modification des Statuts et du Règlement intérieur**

Dominique PLÉE commente les différents articles modifiés par suite des nouvelles lois sur la parité, les statuts et le règlement intérieur ont été approuvés par la FFA.

✚ Statuts

Article 1^{er} - Définition

1.1 Dans le cadre du ressort territorial du service du Ministère chargé des Sports de la région **Centre-Val de Loire**, il est créé un groupement des Clubs d'athlétisme qui porte le nom de Ligue du Centre-Val de Loire d'Athlétisme (ci-après, nommée "Ligue").

Article 4 - Siège Social

4.1 Le siège social de la Ligue est fixé à **OLIVET (45160)**.

Article 5 - Membres

5.1 La Ligue se compose :

- **De membres adhérents, i.e. les associations sportives affiliées à la FFA, (ci-après les « Clubs »)** ayant leur siège sur son territoire ; ceux-ci contribuent au financement du fonctionnement de la Ligue par le versement de contributions particulières visées à l'article
« Ressources de la Ligue » ci-après ;
- **De membres d'honneur** dont la qualité est conférée par l'assemblée générale de la Ligue à des personnes physiques ou morales qui ont rendu ou continuent de rendre des services signalés à la Ligue. La qualité de membre d'honneur n'est pas conditionnée au paiement d'une cotisation annuelle.

Article 10 - Déroulement de l'assemblée générale

10.3 Les autres votes sont à **main levée et publics** à moins que le Président ait décidé d'un scrutin secret ou que celui-ci soit demandé par au moins dix représentants de Clubs issus d'au moins deux départements.

Article 12 - Nombre de voix

12.1 **Le nombre de voix dont dispose chaque représentant de Club est déterminé en**

fonction du nombre de licences délivrées dans le Club concerné au cours de la saison précédant l'assemblée générale, selon le barème déterminé par les Statuts de la FFA pour son assemblée générale électorale.

Article 13 - Comité directeur – Généralités

13.3 Les membres du Comité directeur sont élus par l'assemblée générale pour une durée de 4 ans

Le mandat du Président prend fin avec celui du Comité directeur. Le nombre de mandats de plein exercice pour un même président ne peut être supérieur à trois (consécutifs ou non). Il est entendu qu'un mandat de plein exercice est un mandat exercé durant au moins la moitié de sa durée initialement prévue (soit au moins deux ans).

Article 14 - Composition du Comité directeur

14.1 Le Comité directeur de la Ligue comprend obligatoirement, au minimum :

- Des membres élus comprenant une représentation des deux sexes dont l'écart entre le nombre de membres de chacun des deux sexes ne peut pas être supérieur à 1. Le nombre de sièges ainsi obtenus sera arrondi à l'entier supérieur.
- Des membres de droit, soit chacun des Comités départementaux dont le ressort territorial se situe dans celui de la Ligue en qualité de membres de droit avec voix consultative, représentés par leur Président en exercice (ou son représentant dûment mandaté).

Article 16 - Listes de candidatures au Comité directeur

16.1 Chaque liste doit impérativement, pour être recevable, être composée d'un nombre de noms égal au nombre de sièges à pourvoir, classés et numérotés dans un ordre croissant correspondant à l'ordre dans lequel les candidats se verront attribuer en priorité des sièges et dont l'écart entre le nombre de candidats de sexe féminin et de sexe masculin n'est pas supérieur à un (1).

Les listes devront aussi comporter trois suppléants.

Article 25 – Généralités

25.3 Dès son élection tous les quatre ans, le Comité directeur élit les présidents des Commissions régionales sur proposition du Président de Ligue et après appel à candidature. Ils sont alors chargés avec deux membres du Comité directeur de présenter dans un délai d'un mois la composition de leur Commission qui doit ensuite être validée par le Bureau exécutif.

Article 27 - Dispositions spécifiques à la Commission régionale du running

27.1 La CRR a les attributions suivantes :

- Coordonne les calendriers départementaux Calorg. Elle adresse le calendrier régional harmonisé à la Ligue et aux CDR. Une priorité sera accordée aux épreuves à label (International, National) et aux Championnats de France. Elle assure la diffusion de ce calendrier auprès des utilisateurs (clubs, coureurs individuels, médias) par tout moyen qu'elle juge pertinent et sous la forme qu'elle souhaite,
- Veille au bon fonctionnement des CDR, notamment à leur mise en place et intervient pour un éventuel arbitrage,

- Désigne les officiels juge arbitre intervenant dans les épreuves à label régional ou dans les épreuves demandées par la Ligue ou par les CDR pour un championnat,
- Établit, sous la responsabilité de la Ligue, dans les délais prescrits, la liste des organisations pour lesquelles un label (International, National, Régional) est proposé,
- Propose à la Ligue les lieux d'implantation des différents championnats régionaux des différentes spécialités running,
- Supervise et s'assure de la bonne compilation dans la base performance du calendrier et des résultats de toutes les épreuves du running régionales (route, en milieu naturel, cross-country...) pour affichage sur les sites internet FFA et communauté du running. Elle peut proposer à la Ligue d'assurer cette tâche. Elle conseille et informe les organisateurs sur les nécessités qui y sont liées (formats de fichiers, envoi des résultats).
- À la suite de la réception et de la validation des feuilles de jurys des courses labélisées, elle transmet ces feuilles aux officiels Logica pour chargement vers la plateforme Fédérale.

Article 33 - Contrôle des Finances

33.1 Conformément aux textes légaux en vigueur, un Commissaire aux Comptes est nommé par l'Assemblée Générale de la Ligue. Il est nommé conformément au droit commun pour six exercices, ses fonctions expirant après la réunion de l'assemblée générale statuant sur les comptes du sixième exercice.

33.2 Le Commissaire aux Comptes a une mission comptable générale qui comprend la certification des comptes et des vérifications spécifiques attachées au budget, au rapport d'activité. Il procède également à des interventions connexes comme celle relative à la procédure d'alerte.

33.3 Le Commissaire aux Comptes peut être récusé, révoqué ou démissionné dans les conditions fixées par les textes en vigueur. Il peut être civilement et pénalement responsable.

Article 36 - Élection des Délégués des Clubs à l'assemblée générale de la FFA

36.5 En cas d'absence d'un des Délégués lors de l'assemblée générale ordinaire de la FFA, l'octroi d'un pouvoir est possible dans les conditions prévues dans les Statuts de la FFA.

36.7 En cas de vacance de poste d'un Délégué de Club au cours de l'olympiade, il est pourvu selon les modalités prévues aux présents Statuts, en remplacement de celui-ci lors de la première assemblée générale de la Ligue suivant la constatation de la vacance.

Formalités

44.1 Toutes modifications des statuts seront déclarées dans les trois mois à la préfecture et seront inscrites sur le registre spécial prévu dans le cadre des dispositions légales.

À cet effet, le Président ou le secrétaire général ou toutes personnes portant mandat remplira les formalités de déclaration et de publication prescrites par la loi.

Tous pouvoirs sont conférés à cet effet au porteur d'un original des présentes.

Statuts approuvés par l'assemblée générale réunie spécialement à cet effet en date du 23

mars 2024.

Fait en deux originaux, dont un (1) pour être déposé à la préfecture d'Orléans et un (1) pour être conservé au siège social de l'association.

La modification des statuts est adoptée à l'unanimité avec 11260 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

✚ Règlement Intérieur

Les articles ci-dessous ont été modifiés :

Article 2 – Assemblée générale

2.1. Tout Club régulièrement affilié à la FFA non représenté à l'Assemblée Générale de la Ligue devra s'acquitter d'une pénalité dont le montant figurera sur la circulaire financière annuelle.

Article 5 – Commissions régionales

5.2. Les Commissions sont composées au minimum de 6 Membres (1 par Comité Départemental si possible) qui devront tous être licenciés FFA

Article 6 – Fonctionnement des instances de la Ligue

6.4. Toute absence d'un Membre du Comité Directeur doit faire l'objet d'un message de justification transmis au Secrétaire Général. Le Comité Directeur en est informé en séance. La procédure est identique pour le Bureau Exécutif.

6.5. L'absence non justifiée à plus de trois réunions consécutives d'un Membre élu du Comité Directeur ou du Bureau exécutif pourra être considérée comme une démission immédiate de ses fonctions. Le poste sera déclaré vacant.

Article 9 - Modifications

9.2. Le présent Règlement Intérieur a été adopté par l'Assemblée Générale de la Ligue, qui s'est tenue le 23 mars 2024 à Châteauroux (36).

La modification du règlement intérieur est adoptée à l'unanimité avec 11260 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

❖ **Intervention de M. David TEXEREAU, Représentant du Crédit Mutuel**

David TEXEREAU rappelle que le Crédit Mutuel est partenaire de la FFA et de la Ligue du Centre-Val de Loire d'Athlétisme. Au niveau local par suite de l'appel à projet national lancé par le Crédit Mutuel sur 310 candidats, il y a 30 lauréats dont 2 clubs de la Ligue : l'AS MAROLLES et SAINT AMAND MONTROND. Il a rencontré récemment des représentants du Comité du Cher pour les soutenir dans l'organisation du Marathon Cher de juin prochain. Il présente toutes les actions du Crédit Mutuel mises à disposition des associations.

❖ **Rapport financier 2023**

Avant de présenter les différents résultats financiers de l'année 2023, François GOUEFFON rappelle que les comptes sont présentés conformément à l'article 14.1 des statuts et que l'association a clôturé le 31 décembre 2023 son exercice comptable. Comme à l'accoutumée, la durée de cet exercice a été de 12 mois.

Compte de résultat

Il commente les différents postes des charges et produits.

Le montant des charges est de 1 201 941 € contre 1 066 201 € en 2022 soit une augmentation de 11,30 %. Cette augmentation est principalement due aux frais de déplacement, au poste "missions-réceptions" (3 organisations "Stade vers l'emploi" et la soirée des trophées), aux charges de personnel, et au reversement des cotisations licences à la FFA et aux comités départementaux.

Le montant des produits est de 1 151 579 € contre 1 034 051 € soit une augmentation de 11 %. Les ressources sont représentées par les produits liés à l'activité de la Ligue (cotisations, participations des stagiaires etc..), par les ventes de prestations (Diagnoform, OFA etc....), par les subventions d'exploitations, les produits financiers et exceptionnels.

Le résultat d'exploitation est de -60 173 €, le résultat financier de 6 304 €, le résultat exceptionnel de 3 569 € ce qui donne un résultat comptable **-50 362 €**

Bilan 2023

Le bilan est équilibré pour un montant de 735 189 €. Le montant des disponibilités financières au 31 décembre 2023 est de 656 457 €. Les fonds propres d'un montant de 391 267 € représentent environ sept mois de fonctionnement de la Ligue.

Les différents postes du bilan ont été commentés par le Trésorier.

Il présente également l'utilisation des fonds de la Ligue par postes analytiques ainsi que le résultat par rapport à ce qui avait été budgété :

- Haut Niveau : 152 993 € (+21 419 €)
- Éducation athlétique : 67 099 € (+14 301 €)
- Stade : 54 604 € (+7 719 €)
- Développement des Territoires et des Pratiques : 203 845 € (+5 157 €)
- Administration de la Ligue : 201 949 €. (-6 730 €).

Rapport du Commissaire aux Comptes

M. Bruno ROUILLÉ rappelle que le rôle du Commissaire aux Comptes du Cabinet ORCOM est prévu dans les statuts de la Ligue et précise que c'est une bonne chose car son rôle est de donner un avis indépendant sur la qualité de l'information financière qui est fournie et en aucun ne doit s'immiscer dans la gestion de la Ligue.

Il précise que par rapport à l'information qui vient d'être présentée, il considère que les comptes sont réguliers, sincères et fidèles (établis de bonne foi) et donnent une image fidèle de la situation. Au regard de l'ensemble des travaux, il certifie les comptes sans réserve et sans contestation.

Par ailleurs, pour le rapport spécial sur les conventions règlementées, il constate qu'il n'a pas été identifié de nouvelles conventions règlementées pour la Ligue en 2023.

Pour conclure, il rappelle qu'effectivement les résultats de la Ligue pour cette année ne sont pas bons mais néanmoins la Ligue avait accumulé des résultats positifs, la situation financière est bonne mais il va falloir ajuster les dépenses pour les années à venir.

Approbation des comptes de l'exercice 2023

Le bilan financier 2023 est mis au vote :

Le compte de résultat et le bilan 2023 sont adoptés à l'unanimité avec 11260 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Affectation du résultat

Le Comité Directeur du 18 mars 2024 propose à l'Assemblée Générale d'imputer le résultat déficitaire de -50 362 € de la façon suivante :

- Résultat de l'exercice : - 50 362 €
- Réserves affectées : - 12 000 €
- Report à nouveau : - 38 362 €

L'affectation du résultat est mise au vote :

L'affectation du résultat est adoptée à l'unanimité avec 11260 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Présentation du budget prévisionnel 2024

François GOUEFFON précise que le budget a été établi avec la volonté de ne pas augmenter la cotisation des licences mais en réduisant certaines dépenses :

- Suppression du match interligues U18-U20,
- Diminution des aides pour les appels à projets des athlètes des structures,
- Suppression des primes décernées aux athlètes du meeting Michel MUSSON.

Il précise : les produits sont augmentés par la mise en œuvre d'un partenariat avec la "CARSAT Centre Val de Loire" (projet PRINTEMPS 2024 "FORME OLYMPIQUE - Bien bouger pour bien vieillir"), cette opération couplée avec l'opération "Prends-toi aux Jeux" ainsi que l'opération du "Stade vers l'emploi", permet d'augmenter significativement les produits d'exploitation et la participation des stagiaires aux stages organisés par la Ligue a été augmentée de 20 %.

Il indique que malgré ces efforts, l'équilibre budgétaire pour 2024 n'est pas atteint en raison d'une dépense ponctuelle **de 36 000 €** liée à l'achat de 100 places pour les Jeux Olympiques de Paris 2024, en conséquence le budget prévisionnel 2024 est présenté avec un déficit de 10 550 €. Ce budget a été approuvé par le Comité Directeur réuni en séance du 18 mars 2024.

François GOUEFFON rappelle le montant des cotisations pour la saison 2024-2025 :

- Athlé Compétition 32 €
- Athlé découverte 32 €
- Athlé Encadrement 19 €
- Athlé Santé 11 €
- Athlé Running 11 €
- Athlé Entreprise 32 €

La cotisation des clubs reste fixée à 100 €.

Le montant de la cotisation régionale est mis au vote :

Le montant de la cotisation des clubs est adopté à la majorité avec 11066 voix pour, 194 voix contre et 0 abstention.

Après l'approbation de la cotisation François GOUEFFON présente et commente les différents postes du budget prévisionnel, établi pour un montant de 1 258 450 € dont 550 000 € de reversement FFA.

Le budget analytique prévisionnel 2024 par poste est :

- Haut Niveau : 136 350 €

- Éducation athlétique : 64 000 €
- Stade : 46 250 €
- Développement des Territoires et des Pratiques : 212 300 €
- Administration de la Ligue : 249 550 €

Avant le vote du budget prévisionnel, Fabrice JARD du club de JOUÉ RUNNING 37 pose plusieurs questions :

- Pour les charges de personnel, Il y aura-t-il une évolution du "CAP'ASSO" ? et est-il prévu de faire appel à des prestataires extérieurs ?
- Alors que l'on constate une perte des catégories CA-JU, pourquoi avoir supprimé le match interligues ?

Réponse d'Alain BUTTÉ : aujourd'hui, non pour les prestations extérieures, nous avons prévu dans les produits des prestations de service et dans ce cas les salariés interviendront dans les entreprises et leur emploi du temps réaménagé en fonction. Pour le match interligues, la suppression n'est pas définitive, c'est uniquement pour cette année car en fonction des Jeux Olympiques il était difficile de trouver une date pour l'organiser.

Dominique PLÉE précise qu'il n'est pas question de faire moins pour les CA-JU et globalement dans l'augmentation des charges pour le haut niveau, c'est essentiellement à destination des CA-JU avec l'aide qui leur est apportée dans les structures via l'accompagnement sur les compétitions et l'organisation des stages. Il rappelle que la mission des Agents de développement est d'aider les clubs à recruter des catégories U14 à U18 en intervenant dans les collèges et lycées. Par ailleurs en ce qui concerne l'augmentation de la masse salariale, le poste d'Antonin SEVIN est financé à 100 % par la FFA et l'ANS.

Le budget prévisionnel est mis au vote :

Le budget prévisionnel est adopté à l'unanimité avec 11260 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

❖ **Point sur les services civiques**

Xavier BRUGERRE indique que la Ligue vient d'obtenir le renouvellement pour l'agrément collectif du service civique dans 3 domaines différents :

PROMOTION DE LA PRATIQUE FORME-SANTÉ :

- Participer à la mise en place de temps d'information sur la santé au sein du club (diététique, prévention des blessures....).
- Aider à l'organisation de journées promotionnelles « forme-santé » : Journée Nationale de la Marche Nordique, Run2K, ...
- Contribuer aux actions de développement du club dans ce domaine (sport entreprise, relation avec les structures médicales et paramédicales...).
- Accompagner les personnes demandant une attention particulière lors des séances (pathologies, condition physique faible, nouveaux adhérents....) notamment lorsque celles-ci se déroulent à l'extérieur du stade.
- Proposer et mettre en place de nouveaux parcours running et marche nordique.



<https://centrevaldeloire-athletisme.com>

PROMOTION DE LA PRATIQUE DES JEUNES :

- Aider à l'organisation de journées promotionnelles à destination des jeunes catégories : portes ouvertes, kinder's day, rentrée en fête,
- Soutenir les encadrants lors des séances de baby athlé (3 à 6 ans) : explications complémentaires, habillement, boissons,
- Lien avec les familles (horaires des compétitions, déplacements, maillots....).
- Contribuer au bon déroulement des séances (aide à l'installation du matériel, prise en charge des perturbateurs, explications complémentaires, soutien des enfants demandant une attention particulière (troubles du comportement, dyspraxie...).
- Participer à l'organisation d'événements : rencontres sportives, galettes des rois, jeux de fin d'année,
- Mise en place du Pass'Athlé au sein du club.



<https://centrevaldeloire-athletisme.com>

RENFORCEMENT DU LIEN AVEC LES FAMILLES :

- Etablir un lien entre les parents et le club notamment en leur apportant les informations sur le fonctionnement du club lors de l'accueil de leur(s) enfant(s).
- Proposer et organiser des moments de convivialité (galette des rois, barbecue, ...).
- Inciter les familles à s'investir dans le club (accompagnement lors de compétitions, aides aux organisations du club, ...).
- Mise en place d'un planning des bénévoles.
- Proposer des axes d'amélioration du fonctionnement du club via le retour des familles.
- Aider à mettre en place de nouvelles actions de cohésion (photos, reportages, réseaux sociaux, ...).



<https://centrevaleloire-athletisme.com>



Il rappelle que le service civique est ouvert aux jeunes de 16 à 25 ans pour une durée de 6 à 8 mois afin d'aider les clubs dans les 3 domaines ci-dessus, ces jeunes ne peuvent pas entraîner et doivent être assistés d'un tuteur. Le club verse chaque mois 114,85€ au stagiaire et en fin de contrat la ligue reverse 50 € par mois au club. Les clubs intéressés par ce service peuvent s'adresser à la Ligue, celle-ci ayant l'agrément.

Ce service ayant été mis en place à la FFA, Christine VIRLOUVET précise que la FFA peut également soutenir les clubs.

❖ **Rapport d'activités de Marie-France GOUSSARD Secrétaire Générale**

1. Personnel

En septembre 2023, Farès MEGHARBI Cadre technique fédéral a émis le souhait de quitter notre ligue et a quitté son poste fin octobre. C'est Alex FERRAND qui assure désormais le poste de Cadre Technique Fédéral, en charge de la formation "Encadrement Sportif" et de "l'Éducation Athlétique".

Pour pallier le départ de Farès MEGHARBI il a été procédé à l'embauche d'un nouvel Agent de Développement Amourine BAY, celle-ci nous a rejoint le 1^{er} décembre 2023.

À la suite de ces changements, les répartitions des tâches des Agents de développement ont été revues :

- Amourine BAY est chargée de la structuration des clubs de l'Eure-et-Loir et de l'Indre-et-Loire, du soutien aux CD 28 et 37 et de la communication de la Ligue.
- Yannick GOLLIOT est chargé de la structuration des clubs du Cher, de l'Indre et de l'Est du Loiret, du soutien aux CD18-36 et 45, responsable du développement du secteur Running et du secteur jeunes en cross-country, des stages "athlé vacances", et entraîneur sur les structures.

- Antonin SEVIN est chargé de la structuration des clubs du Loir-et-Cher et du Loiret (à l'exception des clubs de la partie Est), soutien au CD 41, responsable du développement secteur "Forme et Santé" et de la formation "Jury et Direction".

2. Réunions des instances dirigeantes

Au cours de l'année 2023, le Comité Directeur de la Ligue s'est réuni 4 fois dont 1 fois en visio-conférence et le Bureau Exécutif 6 fois dont 2 fois en visio-conférence. À noter, lors du Comité Directeur du 9 octobre 2023, Alain BUTTÉ a signé avec les représentants de 6 clubs de la Ligue les premières conventions établies dans le cadre du plan de structuration des Clubs de la Ligue.

3. Point sur les licences

Au 31 décembre 2023, nous constatons une légère augmentation des licences par rapport au 31 décembre 2022, ci-dessous licences par catégorie et type à ces 2 dates.

	31/12/2022				31/12/2023		
	Féminines	Masculins	Total		Féminines	Masculins	Total
U7	114	131	245	U7	160	168	328
U10	533	624	1157	U10	526	652	1178
U12	502	626	1128	U12	505	528	1033
U14	468	400	868	U14	441	376	817
U16	474	346	820	U16	481	330	811
U18	272	246	518	U18	347	259	606
U20	151	192	343	U20	190	203	393
U203	122	142	264	U203	130	142	272
SE	357	470	827	SE	415	521	936
MA	2306	2723	5029	MA	2421	2808	5229
TOTAL	5299	5900	11199	TOTAL	5616	5987	11603

Type	Licences au 31/12/2022	Type	Licences au 31/12/2023
Découverte	2530	Découverte	2539
Compétition	5650	Compétition	5968
Loisir santé	1116	Loisir santé	1056
Loisir running	1486	Loisir running	1650
Encadrement	417	Encadrement	390
TOTAL	11199	TOTAL	11603

Nous n'avons pas encore atteint la parité mais au 31 décembre 2023, les femmes représentent 48,40% des licenciés contre 47,31 % au 31 décembre 2022.

Au 31 décembre 2023, les licences "découverte" représentent 21,88 % des licenciés, les licences "compétitions" 51,43 %, les licences "santé" et "running" 23,32 % Nous n'avons aucune licence Entreprise et nous constatons une petite diminution des licences "encadrement".

4. Les organisations de la Ligue

❖ **Les trophées de l'athlétisme**

Ils ont été organisés au Château de BLOIS par le Comité du Loir-et-Cher le 24 novembre 2023. Comme l'année précédente, nous avons récompensé tous les athlètes ayant réalisé un podium aux Championnats de France estivaux et hivernaux, les athlètes qui ont porté le maillot de l'Équipe de France.

Le trophée d'honneur a été attribué à Baptiste GUYON pour ses résultats internationaux, son entraîneur Richard FERRAND a également été récompensé. Ont été également mis à l'honneur les 2 jeunes juges ayant validé leur diplôme fédéral en 2023.

Lors de cette soirée nous avons remis les médailles fédérales de 2023 : 8 médaillés d'argent, 4 médaillés d'or et 1 médaillé de platine.

❖ **Compétitions de janvier à août 2023**

➤ *Hivernales*

En janvier :

- 🏁 Les 21 et 22 : Championnats Régionaux en salle U18 à SE et Marche U16 à NANTES.
- 🏁 Le 29 : Régionaux de cross à ONZAIN.

En février :

- 🏁 Le 19 : ½ finale des championnats de cross à CHÂTEAUROUX.

En mars :

- 🏁 Le 4 : Régionaux de Triathlon U14 à la Halle de la Vallée à ORLÉANS.
- 🏁 Et le 5 : toujours à ORLÉANS les Régionaux de triathlon U16.

➤ *Estivales*

En avril :

- 🏁 Le 22 : Régionaux de Penta lancers à AMILLY

En mai :

- 🏁 Le 13 : Régionaux d'Équip'Athlé à ST PIERRE DES CORPS (36-37-41) et à SARAN (18-28-45).
- 🏁 Les 13 et 14 : Régionaux d'Épreuves Combinées à SARAN

En juin :

- 🏁 Le 11 : Régionaux de triathlon U14-U16 à BOURGES.
- 🏁 Le 11 : Pré France d'Épreuves Combinées à SARAN.
- 🏁 Les 17 et 18 : Régionaux U18 à SE à VINEUIL.
- 🏁 Le 18 : Régionaux individuels U16 à VINEUIL
- 🏁 Le 24 : Finale régionale Michel MUSSON à SARAN

➤ *Compétitions nationales*

En février :

- 🏁 Le 25 : Championnat de France des 100 km Marche à BOURGES

En mai :

- 🏁 Le 22 : Finale Interclubs N1A poule B à TOURS
- 🏁 Les 27 et 28 : Finale nationale du challenge Equip'Athlé U16 à DREUX

En juillet :

- 🏁 Du 14 au 16 : Championnats de France U18-U20 à CHÂTEAUROUX.

❖ **Compétitions automnales saison 2023-2024**

➤ *Compétitions régionales*

En septembre :

- ✚ Le 17 : Meeting Joël CATHERINE avec des épreuves qualificatives pour la Coupe de France à GIEN

En octobre :

- ✚ Le 1^{er} : Interclubs "Avenir" à VINEUIL
- ✚ Le 7 : Équip'Athlé tour automnal sur 3 sites : BOURGES, MAINVILLIERS et TOURS

➤ *Compétitions nationales*

2 compétitions nationales se sont déroulées en octobre :

- ✚ Les 14 et 15 : Coupe de France des Spécialités et relais à BLOIS
- ✚ Le 22 : Interclubs promotion "Avenir" U20 et U23 à SARAN

Running :

Au cours de l'année 2023 environ 180 courses sur route et cross ont été organisés et parmi ces organisations nous relevons 40 épreuves labellisées régionales et 2 nationales. 19 644 participants pour les courses sur route et seulement 4 048 licenciés !!

Le 24 septembre 2023 un meeting de marche nordique labellisé national a eu lieu à Tours.

5. Interclubs

L'ECOCJF se maintient en N1A, l'A3 TOURS descend en N1B.

L'AJBO est repêché en N1B à la suite de la fusion des clubs d'Annecy et d'Aix les Bains.

Les clubs du SLAC, de l'ACLAM, de VINEUIL SPORTS ATHLÉTISME, de l'AC ROMORANTIN, du BOURGES ENTENTE ATHLÉTISME, LA BERRICHONNE DE CHATEAUROUX et des J3 SPORTS AMILLY se maintiennent en N2. L'US AVORD monte en N2.

6. La Formation

Des certifications ont été effectuées, à la suite des différents modules qui se sont déroulés dans le domaine "jury", et des nouveaux juges ont été nommés à savoir :

- ✚ Niveau 1 : 1 juge assistant "lancers" et 1 juge assistant "sauts".
- ✚ Niveau 2 : 9 juges "lancers", 5 juges "sauts", 2 juges "marche athlétique", 2 juges "photo d'arrivée", 1 juge "courses", 1 juge "départ", 2 juges "opérateur piste" et 2 "Compilateur Piste"
- ✚ Niveau 3 : 3 chefs juges "sauts", 2 chefs juges "départ", 1 chef juge "marche athlétique", 2 chefs juges "lancers", 1 chef "juge marche nordique", 1 coordonnateur secrétariat piste".

D'autre part pour le running, il a été nommé :

- ✚ Niveau 2 : 2 juges "course sur route", 2 juges "compétition running", 2 juges "cross" et 2 juges "mesurage".

Pour le domaine "Spécialistes", 2 modules "Éthique de l'antidopage" se sont déroulés en 2023.

En ce qui concerne le Domaine "Encadrement sportif", les formations sont assurées par Xavier BRUGERRE avec l'aide des Agents de Développement.

Aucune formation n'a eu lieu pour le domaine "Dirigeants"

Il faut également noter que 2 minimes ont brillamment passés l'examen de "Jeune Juge fédéral sauts"

7. Opérations de promotion de l'athlétisme pour les jeunes

- ✚ 1150 enfants de différents collèges et lycées des 6 comités de la Ligue ont participé à l'opération "Prends toi aux jeux" avec l'aide financière du Conseil Régional du Centre-Val de Loire.
- ✚ Des tests de "Diagnoform" ont été réalisés à Romorantin (Lycée Denis Papin) et Saint-Jean-de Braye (Lycée Gaudier-Breszka)
- ✚ 1103 élèves de CE2 et quelques-uns de CE1 et CM1 des écoles d'Orléans, de Joué-lès-Tours, Vierzon et principalement du Giennois ont participé à l'opération "Observatoire de la Forme" mis en place par la FFA.

8. Les commissions

Différentes commissions se sont réunies au cours de l'année. (Voir les rapports dans le compte rendu du Comité Directeur du 18 mars 2024).

❖ Bilan Sportif et technique présenté par Christophe LETELLIER (CTS), Alex FERRAND (CTF) et les Agents de développement

1 - Bilan sportif des U18 et plus

Christophe LETELLIER présente le bilan pour la saison 2022-2023 des U18 et plus :

- 3 Champions de France
- 444 participations aux Championnats de France dont
 - 98 finalistes
 - 32 podiums
- 23 athlètes listés sur les listes ministérielles.
- Plusieurs athlètes sélectionnés en Équipe de France :

Dates	Evènement	Lieu	Athlètes
12 décembre 2022	Championnats d'Europe de cross	Turin (ITA)	Alice MITARD (ACR), Pierre BOUDY (VS) et Bastien AUGUSTO (BEA)
22 février 2023	Dynamic New Athletics U20	Madrid (ESP)	Camille LE ROUX (VS)
2 au 5 mars 2023	Championnats d'Europe en salle	Istanbul (TUR)	Bastien AUGUSTO (BEA)
11 mars 2023	Match en salle	Liévin (FRA)	Camille LE ROUX (VS)
11 et 12 mars 2023	Coupe d'Europe de lancers	Leiria (POR)	Rose LOGA (ACLAM)
21 mai 2023	Championnats d'Europe de marche par équipe	Podebrady (CZE)	Quentin CHENUET (GAM)
23 au 25 juin 2023	Championnats d'Europe par équipe	Chorzow (POL)	Rose LOGA (ACLAM)
12 au 16 juillet 2023	Championnats d'Europe U23	Espoo (FIN)	Eunice ILUNGA MBUYI (ECO-CJF), Rose LOGA (ACLAM), Baptiste GUYON (ACR)
7 au 10 août 2023	Championnats d'Europe U20	Jérusalem (ISR)	Quentin CHENUET (GAM), Pierre BOUDY (VS)
19 au 27 août 2023	Championnats du Monde	Budapest (HUN)	Rose LOGA (ACLAM)

L'ETR

Une Equipe Technique Régionale pour une Efficience Territoriale Rayonnante

Une **ETR** qui structure et accompagne la Performance, Stages, Formations entraîneurs, etc...
En 2023, il a été réalisé :

- 1 stage de perche
- 1 stage de ½ fond
- 1 stage transversal à la toussaint
- 1 stage à Noël
- 1 stage en avril
- 1 match interligues

Soit plus de 200 athlètes concernés.

Au niveau de l'équilibre de la performance, Christophe LETELLIER constate :

- Une faible densité de nos athlètes Élites,
- Des difficultés pour trouver des intervenants pour l'ETR.

Mais :

- De bons résultats dans les différents Championnats de France Jeunes,
- Des athlètes jeunes formés dans notre Ligue qui nous représentent au niveau international,
- Une augmentation de la participation aux différents stages.

En conclusion, Christophe LETELLIER rappelle aux dirigeants des clubs organisateurs de stage que tous les stages doivent obligatoirement être déclarés à la "DRAJES", l'encadrement doit être diplômé en totalité et un directeur de stage doit être nommé.

2- Bilan sportif des U16

Alex FERRAND présente le bilan des athlètes U14 et U16 pour la saison 2022-2023 en précisant que c'est le bilan de son prédécesseur.

- ✚ Différents stages et rassemblements régionaux se sont déroulés au cours de cette saison :
 - 1 stage Perche à Fleury-les-Aubrais (5 athlètes)
 - Stage de la Toussaint au CREPS de Bourges (9 athlètes)
 - Des journées Cap' Centre pour les Comités 41 et 45
 - 1 stage de ½ fond au centre équestre de la Motte Beuvron (31 athlètes)
 - 1 journée préparatoire à la Coupe de France des Ligues u16 à Saran (14 athlètes)
 - 1 stage de Printemps de 6 jours à Bugeat (41 athlètes)
- ✚ Participation des athlètes aux différents Championnats Régionaux Inter-Régionaux et Challenge Équip'Athlé hivernaux et estivaux
 - Challenge National des Ligues e Marche à Saran (4 athlètes U14 et 5 U16)
 - Tour automnal Challenge Équip'Athlé sur 3 sites (28 équipes U14 et 26 U16)
 - Régionaux de relais cross (18 équipes U14 et 9 U16)
 - Régionaux de triathlon de lancers longs (23 athlètes U14 et 22 U16)
 - Régionaux de cross (191 athlètes U14 et 206 U16)

- 1/2 finale des France de cross (263 athlètes U16)
- Régionaux U14 de triathlon en salle (105 athlètes)
- Régionaux U16 de triathlon en salle (85 athlètes)
- Tour hivernal régional Challenge Équip'Athlé sur 1 site (12 équipes U14 et 12 U16)
- Tour printanier régional Challenge Équip'Athlé sur 2 sites (25 équipes U14) et 25 U16)
- Régionaux d'Épreuves Combinées (15 athlètes U16)
- Challenge National U16 Équip'Athlé (1 équipe N1 et 6 équipes N2)
- Pré France d'Épreuves Combinées (8 athlètes U16)
- Régionaux de Triathlon U14-U16 (15 athlètes U14 et 138 U16)
- Régionaux individuels U16 (166 performance féminines et 146 masculines)
- Finale nationale des Pointes d'Or U16 (214 athlètes et 5 équipes 8+2-2-8)
- ✚ Participation au match interligues en salle U16
 - L'équipe termine 4^{ème} au classement mixte
- ✚ Participation aux différentes Coupe de France U16
 - Coupe de France de cross à Carhaix-Plouguer
 - Classement mixte 10^{ème} /13 ligues
 - Classement filles 10^{ème} /13 ligues
 - Classement garçons 6^{ème} /13 ligues
 - Coupe de France à Albi
 - Classement mixte 7^{ème} /15 ligues
 - Classement filles 5^{ème} /15 ligues (1^{ère} de l'interrégion BRE-CEN-NOR-PL)
 - Classement garçons 8^{ème} /15 ligues

Il précise que pour le "SUIVI HORIZON U16", 27 athlètes ont participé au stage inter-régional (BRE-CEN-NOR-PL), 22 avaient réalisé les minima, 5 athlètes ont été repêchés.

3- Formation (Domaine Encadrement Sportif)

Alex FERRAND précise que sur les 54 sessions de formations programmées, 44 ont été réalisées dont 6 en visio-conférence. 86 personnes ont été formées et 18 certifications délivrées pour 16 candidats.

Amorine BAY rappelle qu'il a été mis en place une convention "Soutien à la structuration et au développement des Clubs". Il en ressort que le besoin des clubs c'est la formation des encadrants, il a donc été mis en place des formations de proximité. Elle informe que fin 2023 il a été créé une application qui regroupe tous les modules de formation, le calendrier de la ligue du Centre-Val de Loire et le mode d'évaluation. Il existe également le livret de formation mis à jour au fur à mesure de l'année et vient d'être mis en place un formulaire de demande pour répondre aux besoins des clubs dans le cas où les modules inscrits ne correspondent pas à leur attente.

Antonin SEVIN explique quelques cas concrets mis en place à la suite des conventions signées avec les clubs :

- Déplacement en septembre à Maintenon pour une présentation globale de la formation, il en résulte une quinzaine de personnes intéressées pour la formation "encadrement sportif".
- À Douchy, une forte représentation du club dans le domaine encadrement "Running".
- À Fondettes, des actions mises en place pour la "Forme Santé"

Il rappelle que les clubs peuvent contacter les Agents de Développement de leur secteur afin de mettre en place des formations pour accueillir des nouveaux licenciés.

4- Running

Yannick GOLLIOT rappelle que le secteur Running est important pour notre Ligue, ce secteur est représenté par des petits clubs de 5 à 150 licenciés mais ne manque pas de dynamisme. Il souhaite la bienvenue aux nouveaux clubs à fort potentiel running : "Allure 28 Running Club, USB Trail Compétition et l'Athlétic Club de Richelieu".

Il précise que pour répondre aux besoins spécifiques des clubs à tendance "Running" il a été décidé de mettre en place au niveau de la ligue un plan d'action autour de 2 axes :

- Travail autour de la structuration et de l'accompagnement des petits clubs Running afin que ceux-ci puissent se démarquer des structures non affiliées FFA qui accueille des "Runners".
- Proposer des actions de fidélisation en proposant des séjours de trail moins chers que les organisateurs privés, il rappelle que le stage de trail à "Bugeat" mis en place en 2022 et reconduit pour cette année.

Par ailleurs, il demande aux clubs de faire remonter toutes leurs idées et leurs besoins qui seront bien sûr étudiés car ces pratiques leur appartiennent.

❖ Intervention des Personnalités

 M. Gil AVEROUS, Maire de Châteauroux et Président de Châteauroux Métropole

Gil AVENOUS est heureux de nous accueillir, il précise que nous sommes sur une terre qui aime le sport et la municipalité continue de travailler, main dans la main, avec le Département l'Agglomération et les clubs, en particulier avec la Berrichonne de Châteauroux.

Il remercie tous les bénévoles qui officient dans les clubs. Il précise que le domaine sportif est celui qui doit être soutenu et la municipalité sera toujours aux côtés de la Ligue pour l'organisation de compétitions.

Il rappelle qu'en cette année olympique, il va falloir être prêt à la rentrée pour accueillir des nouveaux licenciés.

 M. Jean-Louis DESNOUES, Président du Conseil Régional Olympique et Sportif

Jean-Louis DESNOUES remercie M. AVENOUS pour le soutien apporté au sport et Mme Christine VIRLOUVET, représentante de la FFA, pour son déplacement dans nos territoires car c'est dans les clubs que se déroule le sport français.

Il revient sur le bilan de la Ligue, tous les indicateurs sont au vert au niveau des licences puisque la Ligue a quasiment retrouvé le nombre de licenciés d'avant "COVID", pour les moyens financiers c'est un peu compliqué, malheureusement c'est un peu le cas de toutes les disciplines sportives mais ce résultat ne met pas en cause les finances de la Ligue.

Il ne faut pas hésiter à demander l'aide de la puissance publique pour soutenir le sport. Il félicite le représentant du Crédit Mutuel pour le soutien apporté aux clubs.

Il rappelle qu'au niveau du COJO, des organisations se mettent en place : marathon pour tous, les animations dans les territoires labellisés "Terres de Jeux", la Génération 2024, la Caravane des Jeux. Il signale l'implication des salariés de la Ligue au niveau régional pour l'accompagnement du "Cap'Asso".

Il félicite et remercie les personnes présentes pour leur engagement.

🇫🇷 Mme Christine VIRLOUVET, membre du Bureau Fédéral de la FFA

Christine VIRLOUVET remercie Alain BUTTÉ pour l'invitation de la FFA à l'Assemblée Générale. Elle précise que l'objectif de la FFA de répondre favorablement aux invitations des AG de Ligue est d'écouter et : de faire remonter aux différentes instances les inquiétudes, les questions soulevées, les satisfactions afin de pouvoir apporter des réponses adaptées.

Elle remercie tous les bénévoles qui officient et partage l'inquiétude d'Alain BUTTÉ pour leur renouvellement, c'est pourquoi la FFA a mis à disposition des ligues des Agents de Développement. Elle remarque qu'au niveau de notre Ligue les Agents de développement ont chacun une mission bien précise ce qui est apprécié par la FFA.

Elle rappelle que pour préparer la rentrée 2024 où on espère tous une progression des licences, la FFA a mis en place pour les jeunes une offre de formation "Coachs Athlé Jeunes 2024", et pour les nouvelles orientations (développement du running, trail, courses en montagne) une offre de formation "Coachs Running". Elle précise que le coût de ces deux formations est entièrement pris en charge par la FFA.

Au sujet des violences et de l'irrespect, elle indique que la FFA est saisie par le Ministère des Sports pour essayer d'y remédier, de ce fait la FFA a dédié un poste spécifique pour travailler sur les actions d'intégrité de la violence.

Au sujet de la formation, elle nous informe que lors du Bureau Fédéral de la FFA du 12 février 2024, il a été décidé deux mesures :

- Une reconnaissance égale de tous les formateurs, jusqu'à ce jour seuls les formateurs de l'Encadrement Sportif" ou du domaine "Organisation "(Speakers) étaient rémunérés. Pour être rémunéré, il y a 4 possibilités soit : mise à disposition d'un salarié de la Ligue, être auto-entrepreneur, établir un contrat de travail ou dons aux œuvres.
- À partir de 2025, la FFA reversera en fin d'année un forfait "gestion administrative formation" à toutes les ligues qui en assurent la gestion administrative.

Pour répondre à une question qui lui a été posée sur la nomination qui vient d'être officialisée à la suite d'un diplôme validé il y a plusieurs mois, elle rappelle qu'un jury se réunit tous les premiers mardis du mois pour vérifier la validité des modules et de l'évaluation pratique.

Elle adresse ses remerciements aux membres de l'Assemblée Générale pour leur écoute.

- ❖ Pour conclure cette Assemblée Générale Alain BUTTÉ remercie tous les participants pour leur présence et leur investissement dans les clubs, les structures comités et ligue, ainsi que tous les salariés de la Ligue.

Il remercie particulièrement Marie-France GOUSSARD, François GOUEFFON et Bruno KONCZYLO pour son travail auprès des structures et une mention spéciale pour son bras droit Dominique PLÉE.

Il informe qu'il ne renouvellera pas son mandat de Président de Ligue pour la prochaine mandature, mais fera partie de la nouvelle équipe si l'on veut bien de lui.

La réunion se termine à 12 h 50

Le Président
Alain BUTTÉ

La Secrétaire Générale
Marie-France GOUSSARD
Avec l'aide de Virginie OLESKOW
Secrétaire Adjointe